

Parc naturel urbain à Aix-en-Provence. Les défis de l'aménageur public face aux attentes d'un mouvement environnementaliste urbain ordinaire

Jean Lagane^{*} 

Sociologie, Aix Marseille Université, UMR MESOPOLHIS, Aix-en-Provence, France

Reçu le 19 avril 2023. Accepté le 5 décembre 2024

Depuis une quinzaine d'années, des aménagements urbains et des abattages d'arbres, y compris pour des raisons prophylactiques, ont été réalisés par la Ville d'Aix-en-Provence. Ils ont suscité de vives oppositions de la part de collectifs d'habitants. Celles-ci ont conduit la municipalité à revoir les aménagements initiaux et à proposer des actions en faveur de la nature en ville. L'auteur, qui a mené une enquête ethnographique sur les lieux de cette mobilisation, nous en fait la chronique. Son analyse met en évidence l'agentivité d'un environnementalisme urbain ordinaire qui vise avant tout à préserver le cadre de vie des résidents. Une question reste posée : les évolutions observées augurent-elles d'un basculement d'une conception de « la nature en ville » vers celle de « la ville dans la nature » ?

La Rédaction

Résumé – La préservation de la nature à Aix-en-Provence, et plus spécifiquement celle des platanes et autres arbres en ville, essentialisée à travers l'apparition récente d'un mouvement environnementaliste urbain « ordinaire » amorce des formes d'agentivité citoyenne et conduit l'aménageur territorial – la Ville et la métropole d'Aix-Marseille – à réorienter ses prévisions de transformation urbaine autour de la place de la nature en ville. Fondée sur une enquête ethnographique locale auprès de collectifs environnementalistes, de riverains et des services techniques de l'environnement et des espaces verts, cette étude documente la manière dont la puissance publique, en proie à des enjeux d'acceptabilité sociale, tente de développer une image conciliante vis-à-vis de ses administrés à partir d'une combinatoire de projets destinés à valoriser la nature en ville. Regroupés sous la bannière de la création d'un parc naturel urbain, et plus généralement du verdissement de l'espace public, ces aménagements concernent notamment l'adoption d'une charte de l'arbre et la végétalisation d'une voie de bus à haut niveau de service.

Mots-clés : mobilisation environnementaliste / verdissement urbain / parc naturel urbain / sociologie de l'environnement / Aix-en-Provence

Abstract – **Devising an urban nature park in Aix-en-Provence: when a public developer faces the challenges of an ordinary urban environmental movement.** The preservation of nature in Aix-en-Provence, and more specifically that of plane trees and other trees in the city, through the recent emergence of a so-called 'ordinary' environmental urban movement essentialized by forms of citizen agency, has led the territorial planner—the City and the Aix-Marseille Metropolis—to reconsider its urban transformation forecasts about the place of nature in the city. Based on a five-year long local ethnographic survey of environmentalist groups and residents, as well as of members of technical services in charge of the environment and the green spaces of Aix-en-Provence, this sustainability study shows how public authorities, facing social acceptability, attempt to develop a conciliatory image based on a combination of projects designed to enhance nature in the city. Gathered under the banner of creating an urban nature park, and more generally of the greening of public spaces, these developments concern the adoption of a tree charter and the greening of a high-level service bus route.

Keywords: environmentalist movement / urban greening / urban nature park / environmental sociology / Aix-en-Provence

* Auteur correspondant : jean.lagane@univ-amu.fr

À partir des années 2010, la Ville d'Aix-en-Provence entreprend une série d'aménagements du centre-ville sauvegardé et de la première couronne urbaine qui porte atteinte à son patrimoine arboré. Ces aménagements comprennent notamment une campagne d'abattage massif de platanes à visée prophylactique, consécutive au développement de la maladie incurable du chancre coloré du platane¹, et un projet de construction de parking souterrain sous le parc Rambot, nécessitant une transplantation par cernage d'une vingtaine d'arbres à haute tige. Ces projets divers déclenchent de fortes mobilisations contestataires citoyennes (riverains, associations environnementalistes et autres collectifs soucieux de la défense du cadre de vie) réunies sous la bannière du collectif Aix en arbres² (Lagane, 2019, p. 157).

Aussi, sous la pression de ces formes d'agentivité citoyenne et en proie à des enjeux d'acceptabilité sociale, la Ville se voit contrainte de réorienter son programme d'aménagement et de mettre en place des actions de verdissement³ de l'espace public. À ce titre, elle lance officiellement la création, en 2019, d'un parc naturel urbain (PNU) destiné à relier entre eux, par un itinéraire de 4,7 km de déambulation, trois parcs (parc Jourdan, parc des Collines de Cuques et promenade de la Torse-Bois de la Cortésine-Roc Fleuri) du sud/sud-est de son territoire communal, dont 55 % traversent des espaces verts⁴. Cette démarche sera suivie par l'adoption d'une charte de l'arbre, de la végétalisation d'une voie de bus à haut niveau de service et de qualité environnementale (voie BHNS Aixpress) [Fig. 1].

Les caractéristiques orographiques de la ville d'Aix-en-Provence dessinent un ceinturage de l'agglomération par des massifs collinéens au nord (Trévaresse) et au sud (Montaiguet) et par un massif collinéen à montagneux à

l'est (Bibémus-Sainte-Victoire). Notons que le quartier de la Torse (qui accueille le PNU et ses parcs) agit en tant que sas naturel entre le centre-ville et la colline de Bibémus et le massif de la Sainte-Victoire.

L'étude des mobilisations écologiques à Aix-en-Provence alterne observations directes et participantes au sein de comités d'intérêts de quartier (CIQ), de séances de conseil municipal et certains temps forts de la mobilisation citoyenne (événements associatifs, pique-niques citoyens, installation de zones à défendre). Aussi le terrain ethnographique des mobilisations se déploie-t-il auprès de collectifs environnementalistes, de riverains du centre-ville et des quartiers périphériques du sud-est de l'agglomération et des acteurs de la Ville, dans le sens de ce que Geneviève Pruvost (2024, p. 12) décrit comme une alternance entre luttes frontales et feutrées. Destinée à alerter l'opinion, la lutte frontale comporte une fonction d'appel, un large spectre de moyens d'action (occupation illégale, affrontement avec les forces de l'ordre, chaînes humaines, organisation de festivals, squats, recours judiciaires). En revanche, la lutte feutrée fait référence à la discrétion, à l'investissement de la sphère associative par les militants, à leur tissage de formes de collaboration diverses avec les réseaux professionnels. L'enquête qualitative comprend également une trentaine d'entretiens semi-directifs. Un premier tiers regroupe des élus et des membres des services techniques d'Aix-en-Provence (directions du patrimoine, de l'urbanisme et des espaces verts [DEV], membres du Muséum d'histoire naturelle) ; un deuxième tiers est composé de présidents et membres de CIQ ; un dernier tiers inclut des acteurs divers (résidents, commerçants, groupe militant affinitaire Aix en arbres) favorables ou opposés aux projets d'aménagement du centre-ville sauvegardé et de la première couronne urbaine.

Nous étudierons en premier lieu comment le mouvement environnementaliste urbain aixois peut être caractérisé de mobilisation « ordinaire ». Pour ce faire, nous nous adosserons à la littérature existante sur les mobilisations écologiques urbaines qui dénoncent l'agir anthropocénique, la somme des dommages à la biosphère de plusieurs siècles d'industrialisation et d'urbanisation (Bonneuil et Fressoz, 2013 ; Paddeu, 2017). Nous serons également attentifs aux composantes de ces mouvements : coalitions, motifs, mobiles des acteurs militants (Dechézelles, 2023). Dans un deuxième temps, nous présenterons le déroulement des phases distinctes d'aménagement urbain aixois et les facteurs déclenchants de l'action collective citoyenne en faveur de la préservation des arbres au sein des communs urbains (parcs et jardins publics, places, trottoirs et réseaux viaires). À l'issue de ce rappel des faits, il s'agira de démontrer comment la puissance publique en quête d'acceptation sociale tente de répondre aux attentes de la société civile en matière de verdissement à travers la création du PNU.

¹ Cette maladie se caractérise par la propagation d'un champignon parasite – le *Ceratocystis platani* – qui décime les arbres en bonne santé dans un intervalle de temps entre trois et sept ans. Voir <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Chancre-couleur-du-platane>.

² La contestation s'articule autour du collectif de défense des Arbres en Pays d'Aix auquel diverses associations se réfèrent par le collectif Aix en arbres : l'association pour la Protection du patrimoine environnemental aixois (Appa) ; association Palais prêcheurs demain (Apadem) ; Colibris en Pays d'Aix, Aux arbres citoyens.

³ Les termes « verdissement » et « végétalisation » renvoient ici à des aménagements variés et non exhaustifs en milieu urbain : création d'espaces verts ; enjardinement des places et trottoirs ; plantation d'arbres d'alignement le long du système viaire ; végétalisation de rond-point ; création d'îlots, toitures et murs végétalisés ; développement de jardins partagés, aménagement de coulée verte, etc.

⁴ Voir Vigneau (2018) et les numéros 37 (juillet-août 2020), 39 (novembre-décembre 2020), 41 (mars-avril 2021) du magazine *Aix, Le Mag*, ainsi que la figure 1.

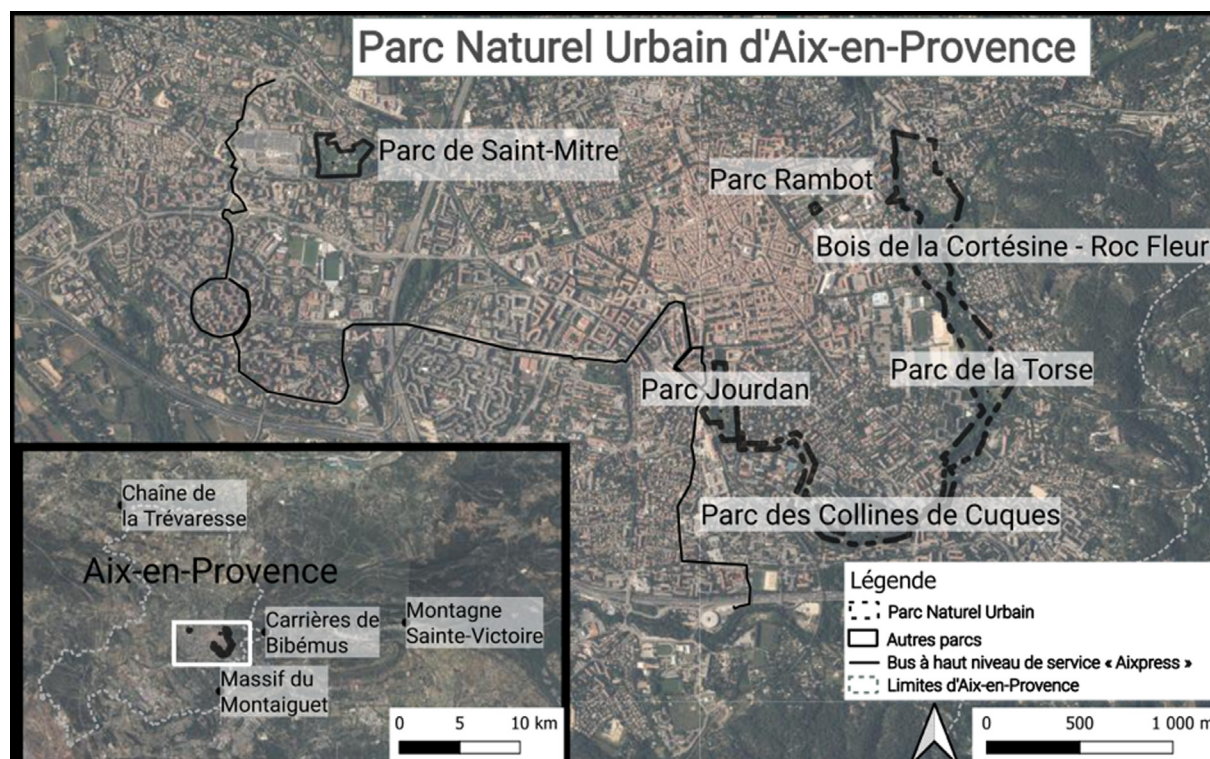


Fig. 1. Parc naturel urbain d'Aix-en-Provence et voie Aixpress (source : Jean-Baptiste Bertrand, MESOPOLHIS ; Fond de carte : ORTHO[®], IGN, licence ouverte, 2023).

Vers une typologie des mouvements environnementalistes urbains

Dans l'objectif de qualifier la nature sociologique des mobilisations écologiques à Aix-en-Provence, nous ferons appel à l'histoire des mouvements environnementalistes qui puise ses sources dans une littérature abondante sur l'histoire environnementale, d'une part, et sur celle des mouvements sociaux (Céfaï, 2007), d'autre part. Nous restreindrons ici la présentation des éléments de contextualisation théorique à l'étude des mobilisations environnementalistes « urbaines » en nous référant à quatre familles majeures d'environnementalisme : « naturaliste » ou contre l'urbain ; « contestataire » contre l'anthropocène, mais considérant l'urbain comme un milieu de vie à préserver ; « ordinaire », qui s'inscrit dans l'environnement urbain et place la ville comme lieu de renouvellement des liens homme/nature ; « démocratique », propice à l'action citoyenne dans le champ des politiques urbaines environnementales (Paddeu, 2017)⁵.

⁵ Pour plus de détails, voir l'illustration concernant les répertoires d'action collective en lien avec les groupes sociaux : « Fig. 1 : Les quatre familles de l'environnementalisme urbain » (Paddeu, 2017, p. 34).

L'environnementalisme contre l'urbain

Nés de la Modernité et en réponse à l'avènement d'une société industrialisée et urbanisée, les premiers mouvements sociaux environnementalistes urbains du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle élaborent des modes d'actions en vue de protéger la nature à des fins esthétiques, culturelles et morales (Luglia, 2015). Peu attentifs à la question urbaine, ils trouvent leur origine dans la préservation de grands espaces naturels et opposent deux conceptions de la nature (Larrère et Larrère, 1997 ; Bonneuil et Fressoz, 2013). La première, « préservationniste », repose sur l'idéalisation d'une nature vierge et préservée de toute interférence humaine (*wilderness*) alors que la seconde se réclame d'une perception « conservationniste », fondée sur une utilisation raisonnée de la nature au service des générations futures (Paddeu, 2017).

S'opposer aux dommages de l'anthropocène : l'environnementalisme contestataire

Une deuxième catégorie de mouvement environnementaliste urbain correspond à ce que les historiens de l'environnement dénomment « l'environnementalisme contestataire ». S'ils critiquent les dégâts de l'anthropocène (dérégulation de l'industrialisation et de l'urbanisation,

accaparement des ressources naturelles...), ces mouvements considèrent toutefois les territoires urbanisés au même titre que les espaces naturels comme des milieux de vie à préserver (Paddeu, 2017). Attestant d'une volonté de relier problématiques écologique et sociale, leurs militants vivent au sein de quartiers paupérisés, contaminés ou à proximité d'industries à risques, et agissent en faveur de la justice environnementale (Bullard, 1990 ; Taylor, 2014). Et cela, même si cette forme d'écologie urbaine à rebours érige de nouvelles barrières comme celle de l'écogentrification⁶ (Dooling, 2009). Les actions militantes radicales accompagnées de formes de vie alternatives s'inscrivent dans ce mouvement : occupations illégales de marges urbaines, d'équipements industriels et d'espaces naturels pour faire pression sur les acteurs politiques et économiques (blocages de constructions d'ouvrages d'art, de barrages ou de bassins de rétention d'eau, de gares, d'aéroports), formes de désobéissance civile diverses (Pruvost, 2015 ; Dechézelles, 2017 ; Bulle, 2020).

Entre veille environnementale et défense du cadre de vie : l'environnementalisme ordinaire

Par son ancrage dans le quotidien de résidents attentifs aux atteintes portées à leur cadre de vie, qui se vivent davantage comme des « citoyens ordinaires » que comme des militants (Pruvost, 2015), une troisième forme de mouvement environnementaliste urbain, dite « ordinaire », apparaît. Les revendications de ses acteurs privilégient des formes d'action directe fondées sur leurs propres intérêts et sont orientées vers la défense de leurs milieux de vie et de l'environnement urbain (village/ville, quartier, rue, parcs, jardins, places, équipements...) [Paddeu, 2017]. Ces mouvements se composent de collectifs hybrides de la société civile, d'associations locales, de groupes informels, de voisins, de CIQ. Ils se distinguent du simple affichage « NIMBY » (*not in my back yard*) pour embrasser des causes plus vastes comme celles liées à la défense de l'environnement et à la lutte contre le dérèglement climatique en amorçant des partenariats avec des organismes publics et privés à l'échelle locale, régionale ou nationale (Paddeu, 2017)⁷.

⁶ Voir à ce titre les enquêtes menées dans des quartiers populaires aux États-Unis (Paddeu, 2023, p. 44). Leurs résultats corrélaient investissement en matière d'aménités environnementales, hausse du coût de l'immobilier et éviction des résidents modestes en attente des bénéfices en matière d'aménagements de verdissement pour lesquels ces derniers militaient.

⁷ Sensibles aux questions d'écologie urbaine et à la préservation et création d'espaces de nature, ces mouvements ordinaires rejoignent les collectifs citoyens que nous avons côtoyés dans le cadre de notre enquête ethnographique sur les mobilisations écologiques à Aix-en-Provence entre 2017 et 2024.

Gouverner la nature en ville : l'environnementalisme démocratique

Enfin, dernier élément de cette classification, « l'environnementalisme urbain démocratique » participe au « gouvernement » de la nature en ville⁸ (Paddeu, 2017, p. 46-49). L'environnementalisme civique anglo-saxon a montré qu'il était possible de rebattre les cartes entre l'assignation de comportements agonistiques aux mouvements sociaux et de capacités délibératives aux seuls acteurs institutionnels. Désormais, naissent des « forums hybrides », espaces qui agrègent « savants, experts, professionnels de la politique, citoyens autour de controverses sociotechniques [...] [et qui] s'articulent souvent avec des entreprises associatives et restituent aux citoyens une part de délibération jusque-là réservée aux élus et aux experts » (Paddeu, 2017, p. 48).

Une coalition environnementaliste homogène

À l'aune de cette première classification, nous observons que les mobilisations aixoises opposées aux aménagements urbains dans le centre-ville s'inscrivent majoritairement dans le mouvement environnementaliste urbain ordinaire et ce principalement en raison des registres argumentatifs orientés vers la défense du cadre de vie.

Dans le but de décrire les participants aux mobilisations écologiques aixoises, arrêtons-nous sur leur caractérisation sociologique et sur les liens qui les unissent avec le lieu concerné de leur action collective, leurs degrés variables d'engagement et l'intensité de leur implication (Dechézelles, 2023). Un front uni autour de la coalition d'opposition aux projets d'aménagement urbain aixois comprend deux principaux collectifs associatifs⁹. Ceux-ci entraînent dans leur sillage des acteurs distincts : une majorité de riverains insérés dans un tissu urbain à dominante résidentielle ; des élus de l'opposition municipale ; des écologistes expérimentés qui rejoignent la contestation ; quelques étudiants et commerçants du centre-ville.

Notons que les militants se constituent en une coalition de tendance homogène – moyenne d'âge

⁸ L'expression « nature en ville » renvoie ici à la présence vulnérable et à l'entretien d'organismes non humains (végétaux et animaux) au sein de l'espace urbain. Dans le cadre de cette étude, nous nous intéressons plus spécifiquement aux arbres en ville.

⁹ La coalition contestataire est principalement portée par deux associations en faveur de la défense du cadre de vie : l'Association pour la Protection du patrimoine environnemental aixois (Apepa) ; l'association Palais prêcheurs demain (Apadem).

relativement élevée – en majeure partie composée de retraités assimilables à la qualification de « *grey climate activism* » (Haq *et al.*, 2007 ; Haq, 2021) et dotée d'un capital économique, scolaire et culturel qui la fait émerger dans les franges aisées de la population. Les travaux de Haq (2021, p. 127) soulignent « l'importance de reconnaître et de dépasser le stéréotype selon lequel les membres de cette catégorie d'âge sont perçus comme incapables d'engagement, ou passifs, voire non intéressés par la question du dérèglement climatique ». En fait, au-delà de la question de la vulnérabilité, les militants seniors que nous avons côtoyés s'engagent dans la lutte contre le dérèglement climatique, conscients de leur responsabilité anthropocénique à travers leur trajectoire de vie au sein de la période consumériste de forte croissance économique des Trente Glorieuses.

La question du lien qui les unit renvoie également à un topos : le centre-ville sauvegardé et la proximité de sa première ceinture. Toutefois, la participation à ces mobilisations écologiques demeure symbolique et peu représentative de la population aixoise (nous dénombrons près de 300 militants pour une population de 143 000 habitants en 2019, soit environ 0,2 % de la population¹⁰). Enfin, notons également que si la Métropole d'Aix-Marseille compte 101 653 étudiants et que la répartition par commune montre que la ville d'Aix-en-Provence en accueille 39 649 (39 %), soit plus d'un quart de sa population (27,7 %), leur association aux revendications de leurs aînés dans le centre-ville historique reste sporadique en raison de leur ancrage temporaire sur le théâtre des manifestations.

Entre opposer et proposer, les ressorts de la mobilisation environnementaliste ordinaire aixoise

Nous remarquons également que « les oppositions aux projets d'aménagement peuvent être caractérisées, non plus uniquement à partir de la seule lecture de leur grammaire idéologique et de leurs répertoires d'action, mais aussi en relation avec les intérêts sociaux qui les sous-tendent et les causes qu'elles soutiennent » (Comby et Dubuisson-Quellier, 2023, p. 6). Une entrée analytique consiste à poser un regard critique sur les motifs et mobiles du mouvement environnementaliste ordinaire d'Aix-en-Provence en considérant son opposition aux projets d'aménagement selon un double point de vue : oppositionnel *versus* propositionnel (Dechézelles, 2023, p. 89-91).

En effet, des traits distinctifs caractérisent les niveaux d'engagement dans la cause écologique des militants. Si la majorité d'entre eux se contente de mobilisations régulières et à bas bruit, lors desquelles elle invite des élus de l'opposition municipale, seuls trois protestataires extrarégionaux occupent pendant plusieurs semaines le parc Rambot. Ces derniers se démarquent par leur forte implication dans la cause qu'ils défendent : la spatialisation de la lutte à travers une stratégie occupante. Ces mêmes militants ont fourbi leurs armes sur des terrains d'occupation comme celui de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes et ont été formés à la résistance aux charges policières. Ils camperont pendant trois mois – entre février et mai 2017 – dans le parc Rambot dont ils restreindront épisodiquement les accès en cadenassant les portails d'entrée.

Ainsi, certaines luttes visent à « contrer des initiatives d'origine publique ou privée qui risquent, selon les arguments avérés, d'altérer les richesses propres à un espace, de l'artificialiser, d'en dénaturer irrémédiablement les usages et les êtres qui le peuplent, d'en privatiser la jouissance, ou encore de socialiser les coûts de restauration » (Dechézelles, 2023, p. 89-90). Cette dimension oppositionnelle de la mobilisation caractérise le mouvement environnementaliste aixoise. L'un des points forts de la contestation des aménagements urbains coïncide en effet avec l'annonce de la campagne d'abattage prophylactique de platanes en 2019, opération qui aura pour effet d'altérer la voûte arborée de l'artère centrale du cours Mirabeau. Sous la férule du mouvement Aix en Arbres, il s'ensuit une démarche oppositionnelle active de la part des collectifs écologiques citoyens qui troquent leurs motifs habituels et « ordinaires » de défense du cadre de vie à travers des répertoires d'action issus de catégories de l'action collective militante plus aguerrie. En atteste le détournement de la célèbre phrase à la graphie incorrecte « Omar m'a tuer » de l'affaire Omar Raddad en « Maryse m'a tuer », une référence à Maryse Joissains-Masini, maire d'Aix-en-Provence entre mars 2001 et novembre 2021. Taguée sur la signalétique d'abattage d'un platane du cours Mirabeau, cette inscription traduit le vif émoi des résidents, en 2019, en amont de l'abattage massif de platanes sur le cours Mirabeau (Fig. 2).

À rebours de cette première lecture oppositionnelle, une seconde réponse se fait jour, qualifiée de propositionnelle, « en faveur d'une autre façon de produire, de consommer ou encore d'un autre partage aux ressources ou d'un rapport alternatif au vivant et aux non-humains » (Dechézelles, 2023, p. 91). L'exemple de Notre-Dame-des-Landes est à ce titre éloquent en tant que laboratoire d'expérimentations de communautés territorialisées diverses qui ont vu le jour sur la zone contestée (organisation du vivre-ensemble, circuits courts alimentaires, écohabitat) [Bulle, 2020]. La

¹⁰ Voir les chiffres clés de l'enseignement supérieur à Aix-Marseille Métropole, www.agam.org/wp-content/uploads/2022/03/Chiffres-cles_ES.pdf.



Fig. 2. Graffiti protestataire contre l'ordre préfectoral d'abattage des platanes infectés par le chancre coloré, Cours Mirabeau, Aix-en-Provence (cliché : J. Lagane, 2019).

situation aixoise émerge peu dans cette direction au regard de l'abandon du projet municipal d'aménagement du parc Rambot qui focalisera la majeure partie de la mobilisation écologique jusqu'en 2020 et également en raison de la réappropriation par l'opérateur public de propositions citoyennes comme celle de l'adoption d'une charte de l'arbre.

Un contexte de transformation urbaine du centre-ville à marche forcée

Comme nous l'avons expliqué plus haut, notre étude traite d'un mouvement environnementaliste ordinaire dont les répertoires d'action traduisent une opposition citoyenne –riveraine et associative– en réponse à l'annonce par la Ville de procéder à des aménagements urbains. Ces travaux incluent la rénovation des revêtements et des réseaux techniques de la trame viaire (voirie, chaussée et trottoirs) et de plusieurs places du centre-ville aixois ainsi qu'un projet de construction de parking dans un parc public.

Les éléments déclenchants de la contestation : des aménagements en trois phases

La première phase de travaux (2010-2016) consiste à moderniser la voirie et le mobilier urbain de deux places centrales, suivie d'une campagne intensive d'élagage des arbres d'alignement sur l'artère principale du cours Mirabeau. En effet, l'arrêté ministériel du 22 décembre 2015, consistant à abattre les arbres contaminés par le chancre coloré et les sujets situés dans un rayon de 35 m, contraint la Ville à entreprendre une démarche drastique d'éradication de la maladie. Les conséquences de cette campagne d'abattage prophylactique altèrent profondément la voûte arborée du cours Mirabeau, porteur de l'identité provençale de la cité, et initient des dynamiques contestataires au sein de la société civile¹¹.

En vue de rénover trois places autour du palais de justice, la deuxième phase de travaux (été 2016-

¹¹ La contestation est portée par diverses associations qui se réfèrent au collectif Aix en Arbres.

printemps 2019) comprend la réfection des réseaux techniques enterrés et des revêtements de surface, et nécessite l'abattage de platanes pluriséculaires. En outre, dans le but de permettre la poursuite de la piétonnisation du centre-ville et la suppression du stationnement en surface de ces trois places, la Ville projette de créer un parking souterrain de substitution sous le parc Rambot pour accueillir 270 places de stationnement à proximité de la couronne routière centrale. Pour ce faire, la Municipalité envisage, dans un premier temps, de transplanter par cernage une vingtaine d'arbres de ce parc qui héberge des essences remarquables (platanes, cèdres, tulipiers). Ce projet alimente une vive polémique citoyenne et la sociogenèse de l'action collective documente un terrain offensif. La lutte est marquée par des exemples de légitimation de l'expertise chez les opposants au projet de parking entre 2016 et 2019. Ces initiatives s'apparentent à des formes d'*empowerment* dans le sens de Friedman (1992), lorsque des individus cherchent à se constituer en sujets actifs de leur propre histoire. La menace de la judiciarisation de la lutte, qui consiste à dénoncer les données produites par le promoteur, figure parmi ces répertoires d'action emblématiques de contestation des aménagements. En effet, les collectifs apportent la preuve d'un vice de procédure de la part de la Ville lié à l'absence de respect du délai légal pour le dépôt du permis de construire du parking. Leur dénonciation sera étayée par des documents d'urbanisme. Les militants dévoilent également des taxons au sein du parc faisant l'objet de protection. Ils dressent un inventaire d'essences cavernicoles qui hébergent un chiroptère qui figure sur la liste des espèces protégées par l'Union européenne : le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)¹².

Ce répertoire d'action permet aux collectifs citoyens d'asseoir leur expertise technique et de passer d'acteurs profanes à experts. En outre, l'usage d'autres répertoires d'action, comme le durcissement du conflit accompagné d'une occupation illégale de l'espace du parc Rambot (zadisation), entre février et mai 2017, atteste de formes d'agentivité. La tentative de disqualification publique des instances officielles dans leur technique de mesure de la taille des arbres du parc lors de l'organisation d'un pique-nique citoyen, en mars de la même année, s'inscrit dans cette même veine. En réponse à la montée en puissance et en crédibilité des revendications citoyennes de ce

mouvement environnementaliste ordinaire, la Ville annonce la recherche de compromis et d'une solution de substitution à la construction du parking sous le parc Rambot et, comme le précise la directrice du service des espaces verts dans un entretien à Aix-en-Provence en 2019, la Ville « s'engage à verdir les trois places devant le palais de justice avec des essences de remplacement afin d'atténuer l'excès de minéralisation ».

Enfin, une troisième phase de travaux, commencée en 2019, se poursuit actuellement, après l'adoption municipale d'une charte de l'arbre. D'une part, elle inclut la végétalisation de certains communs (places, placettes, fontaines et trottoirs du secteur sauvegardé du centre-ville) dans une démarche pédagogique de sensibilisation à la place de la nature en ville (Fig. 3 et Fig. 4). Pour lutter contre les îlots de chaleur urbains et faire face au dérèglement climatique, la charte prévoit le remplacement ou la mitigation des essences au sein des lieux mêmes qui ont fait l'objet d'une artificialisation des sols lors de la première phase de travaux¹³.

Les travaux de verdissement en cours empruntent également le parcours de la nouvelle voie Aixpress, voie de bus à haut niveau de service et de qualité environnementale, ainsi que l'itinéraire du PNU (Fig. 1).

D'autre part, cette phase d'aménagement donne lieu à des expérimentations d'économie de la ressource en eau dans les communs (parcs et jardins publics) et à l'installation de clôtures pour préserver la biodiversité et favoriser le transit de la petite et moyenne faune dans le bois de la Cortésine, inclus dans le linéaire du PNU. Notons que cette troisième et dernière étape d'aménagement ne suscitera aucune confrontation entre le collectif Aix en Arbres et la puissance publique.

Ce premier constat concernant les conséquences sur l'opinion publique des travaux d'aménagement urbain témoigne de l'émergence d'une dynamique d'action collective de nature agentive au sein de la société civile aixoise. Il souligne la nécessité, pour l'aménageur public, de repenser la place de la nature en ville (et notamment celle des arbres) en tenant compte des formes d'acceptation sociale. À cet égard, nous pouvons distinguer plusieurs formes de réception : acceptation, acceptabilité, acceptation sociales.

Une acceptabilité sociale inversée

Les problématiques de l'acceptation sociale dans les domaines de l'aménagement ou de l'environnement (Batellier, 2016) – et plus spécifiquement de l'acceptabilité

¹² <https://cen-paca.org/decouvrir/les-especes-emblematisques/mammiferes/le-grand-rhinolophe/>. Cette chauve-souris bénéficie d'une protection pour ses cavités contre le dérangement et émerge dans la liste rouge des espèces protégées à l'échelle internationale, européenne et nationale. Voir la liste rouge, établie par le comité français de l'IUCN, des espèces menacées en France, <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2017/11/liste-rouge-mammiferes-de-france-metropolitaine.pdf>.

¹³ Comme en attestent l'aménagement du pourtour de la fontaine de la Rotonde et l'intégration sur le déambulatoire des allées Provençales d'espaces végétalisés accueillant une diversité d'essences méditerranéennes herbacées et arbustives.



Fig. 3. Campagne de communication sur le verdissement, Mairie d'Aix-en-Provence (cliché : J. Lagane, 2019).

sociale – sont devenues des objets de recherche en sciences sociales. En effet, dans le but de se préparer à des expressions conflictuelles accrues autour de grands projets d'aménagement, la notion d'acceptation sociale occupe une place centrale dans les discours des différentes parties prenantes et dans les pratiques de gestion du conflit orchestrées par les porteurs de projets. Nous nous référons ici également aux travaux de [Depraz \(2005\)](#) et [Depraz et al. \(2015\)](#)¹⁴ qui, dans une perspective comparative franco-allemande, analysent et distinguent diverses formes d'acceptation sociale. En inscrivant leur démonstration dans l'analyse de la perception d'innovations et de projets scientifiques, ces chercheurs associent à la notion d'acceptation sociale « la propriété qu'a une innovation (dans le sens de nouveauté sociale qui affecte les décisions individuelles et collectives) de susciter une réaction positive de la part des personnes concernées lors de son apparition ». [Depraz et al. \(2015, p. 14-15\)](#) distinguent ainsi cette notion de celle de l'acceptabilité sociale, soit « la capacité d'une innovation de s'intégrer fonctionnellement dans une structure sociale existante (changement évolutif)

ou de modifier suffisamment cette structure sociale pour s'y adapter (changement révolutionnaire) ».

Autrement dit, si l'acceptation renvoie davantage à une approche subjective, l'acceptabilité désigne en revanche une approche objective¹⁵, soit une forme de dynamique sociale débouchant sur le jugement collectif d'un projet. Notons à cet égard, comme le montrent les mêmes auteurs, qu'un tel processus collaboratif autorise l'expression d'une conflictualité latente ou d'antagonismes liés aux contraintes induites par le projet.

Enfin, la notion d'acceptance s'attache, toujours selon [Depraz \(2005, p. 2\)](#), à un « degré supérieur de l'acceptabilité sociale [...], qui implique une adhésion aux valeurs portées par l'objet nouveau ». Cette troisième notion traduit la quête de consensus en vue d'une d'adhésion *via* une préparation préliminaire du contexte des négociations.

À l'aune de ces considérations, nous remarquons que le déroulé de la troisième phase de travaux d'aménagement

¹⁴ Voir [Oiry \(2016\)](#) pour la synthèse.

¹⁵ Voir [Endruweit et al. \(2014, p. 15\)](#), cité par [Depraz et al. \(2015\)](#).



Fig. 4. Campagne de communication sur la préservation des arbres en ville, Mairie d'Aix-en-Provence (cliché : J. Lagane, 2021).

urbain à Aix-en-Provence revêt une tonalité d'acceptabilité sociale et ce, au détriment de l'acceptance sociale, qui engagerait les parties prenantes à s'adjuger le temps nécessaire à l'interconnaissance et à l'établissement de la confiance. Par souci de précision, nous apparentons la situation aixoise à une approche d'acceptabilité sociale « inversée ». Cela appelle le porteur de projet à modifier suffisamment la structure sociale pour s'y adapter. En effet, le terrain de notre étude documente l'agentivité des collectifs citoyens réunis en association et détaille notamment les répertoires d'action que ces collectifs développent pour préserver les arbres des communs – dénonciations d'irrégularités juridiques concernant l'agenda des travaux du parking sous le parc Rambot et la mise en danger de taxons protégés par l'UICN, etc. Lors d'une réunion d'information publique, en 2017, la municipalité aixoise est également sommée par les opposants au projet du parking de faire respecter l'arrêté préfectoral de la lutte contre le chancre coloré de décembre 2015 à un moment où la Ville tarde à prendre les décisions prophylactiques nécessaires. Aussi la puissance publique n'a-t-elle d'autre recours que de prendre en compte ces obligations juridiques et environnementales nouvelles et de modifier l'agenda de ses travaux.

En d'autres termes, cette situation implique de transformer la structure sociale citoyenne qui engage à son tour la Ville à revoir son cahier des charges pour se conformer aux exigences de l'agenda climatique, de la transition écologique du territoire. Cette façon de procéder entraîne alors une modification des aménagements prévus et un changement de paradigme de l'action publique fondé sur un essaimage de projets de verdissement au sein de

l'agglomération aixoise, dont nous allons illustrer certains aspects : création d'une charte de l'arbre ; verdissement de voie de bus à haut niveau de service (voie Aixpress) ; conception du PNU.

Les réponses de l'aménageur : la Ville en quête d'actions de verdissement

Il s'agit à présent de documenter comment la Ville tente progressivement de troquer l'image d'un aménageur expert contre celle de porteur de messages en quête de cohérence territoriale et d'acceptation sociale dans le but de « racheter la paix sociale » de ses administrés.

Entre passation de pouvoirs et renforcement du cadre réglementaire sur la diminution de la consommation d'espaces naturels

Les actions déployées et détaillées ci-après se situent, d'une part, dans un calendrier électoral renouvelé. Elles interviennent principalement en fin de troisième mandature (2016-2020) de la maire Maryse Joissains-Masini et du début de son quatrième mandat (2020) – elle démissionnera, le 17 novembre 2021, pour laisser la place à sa deuxième adjointe, sa fille Sophie Joissains, le 24 novembre 2021, à charge pour cette dernière d'assurer la continuité et la concrétisation des initiatives de végétalisation de l'espace public. En d'autres termes, les divers aménagements correspondent à la volonté affichée par les édiles de valoriser le patrimoine naturel communal, comme en témoigne, lors d'un entretien en 2019, la directrice du service des espaces verts, qui insiste sur le fait d'« intégrer des entités urbaines, créatrices de liens entre

les différents parcs et les différentes continuités naturelles du territoire et [d']associer espaces urbains et de nature à travers une vision concertée entre l'aménageur [la Ville] et les citoyens et riverains».

D'autre part, la prise de fonction de la nouvelle équipe municipale aixoise coïncide avec la promulgation, le trimestre précédent, de la loi Climat et résilience. Issue des travaux de la Convention citoyenne pour le climat, cette loi ancre l'écologie dans la société et dans l'urbanisme. Il incombe aux élus, placés sur le devant de la scène, de répondre à des objectifs stricts de maîtrise de l'artificialisation des sols. Comme l'indique le ministère de la Transition écologique sur son site officiel, puis à travers des décrets concernant l'observatoire de l'artificialisation des sols et la loi de 2021¹⁶, le cadre réglementaire se durcit et enjoint l'aménageur public de renforcer la résilience contre le dérèglement climatique en limitant progressivement et de moitié la consommation d'espaces naturels dans les dix prochaines années. La nouvelle loi fixe une trajectoire à décliner territorialement dans les documents de planification et d'urbanisme afin d'atteindre l'objectif fixé de « zéro artificialisation nette des sols » en 2050.

Charte de l'arbre : une adoption aux forceps

À l'incitation du collectif citoyen Aix en arbres, la Ville diligente dès 2018 la mise en place d'une charte de l'arbre qui avait été approuvée au conseil municipal du mois de novembre 2017. La rédaction de ce document, telle qu'il a été adopté, dévoile l'annonce en filigrane des réponses point par point de la Ville à ses administrés en vue de dresser l'échéancier d'une forme d'acceptabilité sociale des aménagements urbains en cours pour y associer, autant que faire se peut, des espaces végétalisés.

En inscrivant dans son contenu stratégique l'arbre au centre de la décision sur l'espace public, les rédacteurs de la charte (Auberger et Dubreuil, 2019) appellent à changer de paradigme en adaptant les pratiques urbaines à la survie de l'arbre et à faire de ce dernier, qualifié « d'être vivant, difficilement déplaçable » (Fig. 4), un « vecteur de la nature en ville » (Auberger et Dubreuil, 2019, p. 5-7). Comme cela apparaîtra manifeste à travers le verdissement de la voie Aixpress, la charte prévoit de végétaliser chaque fois que possible le pied de l'arbre. La charte soutient également l'inscription du patrimoine

arboré dans une réflexion sur la nature en ville et souhaite mettre en place des connexions écologiques (Auberger et Dubreuil, 2019). Le projet de PNU, détaillé plus loin, poursuit cet autre objectif. Il entraînera des inventaires participatifs de la faune et de la flore en ville à travers la production d'un atlas de la biodiversité communale. Comme le documente L., stagiaire au MHN d'Aix-en-Provence, en charge de l'étude du développement de trames noires¹⁷ au sein du territoire communal, dans un entretien réalisé en 2021, il s'agit, pour paraphraser le document de la charte, d'analyser « comment mettre en place des coefficients de biotope dans les documents d'urbanisme ».

La question des mobilités et le développement de la voie Aixpress

Pour répondre à de telles adaptations, la Ville utilise l'argument de l'amélioration de son infrastructure, et notamment de la modernisation de sa flotte de transport collectif à travers la présentation d'un projet de voie BHNS de 7,2 km, la voie Aixpress. Son itinéraire se déploiera du sud au nord-ouest de l'agglomération en desservant le centre historique et en accueillant des espaces de verdissement en site propre.

Une critique du projet d'ouverture de la ligne de BHNS est liée au fait que même si le parcours inclut la plantation en alignement et la mitigation d'espèces végétales arborées, arbustives et herbacées, il ne met pas en avant une trame naturelle semblable à celle de la trame verte et bleue. En effet, « le tracé inclut des formes d'artificialisation des sols et reste ponctué par des interventions qualifiées d'espaces verts qui ne s'intègrent pas dans un réseau continu, soit un corridor vert dit "en pointillé" » (entretien réalisé au MHN en 2021).

Nous observons également que le parcours de ce nouvel axe de communication, inauguré par la Ville en 2019, ne finalise pas l'intégration des quartiers du sud-est de l'agglomération dont les habitants avaient vivement critiqué le tracé qui représentait, à leurs yeux, un risque d'atteinte au patrimoine arboré. Ces derniers arguaient de la menace d'abattage de pins maritimes dans le but de « faire place nette au site du BHNS » ainsi que « les risques de suppression de stationnement aux alentours des commerces » (entretien avec une élue de quartier, CIQ Cézanne-Vallée de la Torse en 2021). L'accumulation de ces événements, comme le renseignent également plusieurs membres du conseil d'administration du CIQ de Cézanne-Vallée de la Torse, a contribué à raviver un

¹⁶ Voir le site du ministère de l'Écologie : www.ecologie.gouv.fr/actualites/loi-climat-resilience-bilan-2-ans et le décret relatif à l'artificialisation des sols : www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFARTI000048465974 et la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets : loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043956924.

¹⁷ Selon les acteurs de l'aménagement du territoire, une trame noire correspond à un réseau de corridors écologiques caractérisé par une certaine obscurité pour favoriser le déplacement et le développement d'espèces faunistiques et floristiques (Franchomme et al., 2019, p. 162-163).

sentiment de relégation au sein des citoyens, voire à les stratifier par le bas et à les inscrire comme « citoyens de seconde zone ». Cette perception résulte de l'absence d'amélioration des voies de communication entre le secteur périphérique sud-est de l'agglomération et le centre-ville.

La conception du PNU, un indicateur d'agentivité des résidents du sud-est de la commune

C'est dans ce contexte de tensions exacerbées que la Ville présente le projet de PNU sur son territoire pour répondre à la demande expressément formulée par une de ses élues de quartier (entretien CIQ-Cézanne-Vallée de la Torse, 2021) et en suivant les recommandations de deux CIQ (Cézanne-Vallée de la Torse et Cuques-Saint-Jérôme). La municipalité entend ainsi compenser l'abandon du projet d'itinéraire de la voie Aixpress au sein de ces mêmes quartiers. En d'autres termes, nous assistons à une réappropriation du projet de PNU par l'acteur public.

Si l'étude de faisabilité du PNU comprend un itinéraire pédestre de balade urbaine paysagère sur un linéaire de près de cinq kilomètres en vue de relier trois parcs publics du sud de l'agglomération, nous observons à travers l'organe de communication écrite de la Ville vis-à-vis de ses administrés (*Aix, le Mag*) que cette démarche stratégique de réattribution de la paternité du projet de PNU se veut structurante. Elle inclut notamment une valorisation de la diversité du patrimoine naturel urbain et contribue au développement de mobilités douces et actives, vectrices de santé publique. Le choix de l'itinéraire entre les divers parcs et jardins publics renvoie à une diversité d'aménités paysagères – jardin romantique à la française (parc Jourdan) ; jardin méditerranéen avec « restanques » [terrasses] (parc des collines de Cuques) ; jardin-promenade au fil de l'eau qui se poursuit par un parc en sous-bois forestier (coulée verte) et qui rejoint la colline de Bibémus et le massif de la montagne de la Sainte-Victoire (promenade de la Torse – Bois de la Cortésine-Roc Fleuri). Pour accentuer la visibilité du cheminement, la Ville décide de le jalonner par une signalétique forte de 120 mats et 700 panneaux (points marquants du tracé : ouvrage d'art, espace de nature, arbre remarquable, temps de parcours...).

En janvier 2022 (postpandémie de Covid 19), la mairie annonce poursuivre sa démarche de consolidation de l'itinéraire de base en sécurisant les franchissements des rues et artères du parcours et en végétalisant certaines jonctions de l'itinéraire : installation de nouveaux totems d'information à chacune des entrées des parcs ; mise en sécurité des franchissements du réseau viaire ; marquage de la chaussée entre les divers parcs ; impression de

brochures d'information sur la balade urbaine paysagère en lien avec l'Office du tourisme ; réalisation d'un inventaire naturaliste des parcs et valorisation des arbres remarquables en lien avec la charte de l'arbre, etc.

Comme résumé plus haut à travers les éléments de la sociogenèse du PNU, la Ville développe en réaction à la pression citoyenne une démarche pédagogique de verdissement de l'espace public en débutant par le secteur sauvegardé du centre-ville (Fig. 3 et Fig. 4). Toutefois, peu de temps après notre entretien avec le chef de projet du PNU, nous apprenons la démission de ce dernier dans ses fonctions pour être remplacé par un technicien municipal.

Entre pression citoyenne et initiative publique : une nouvelle dynamique de végétalisation

Plus d'une année après et en dépit du fait que la puissance publique ambitionne d'intégrer certains des espaces du PNU dans un réseau élargi de verdissement à résonance territoriale, force est de constater que ces questions de valorisation de nature en ville restent perfectibles (entretien, Mairie 2022).

Nous observons, cependant, à partir du second semestre de l'année 2024, que « sans pour autant reconnaître céder aux pressions de la mobilisation citoyenne, l'aménageur public semble avoir intégré la nécessité d'interroger la base sur les projets de verdissement chaque fois que cela lui est possible » (entretiens, membres du CIQ, 2024). Sur son récent site web, le CIQ Cuques-Saint-Jérôme (dont le PNU traverse le territoire) fait appel à des suggestions citoyennes en matière d'aménagement et de gestion du parc. Ce collectif de résidents fonctionne également en tant que courroie de transmission *via* le réseau actif de la Fédération des trente CIQ du Pays d'Aix et des élus de quartier présents à chacune de leurs assemblées générales. À l'initiative de trois CIQ de l'est de l'agglomération¹⁸, le projet vise à « promouvoir les déplacements doux (marche, vélo) et à améliorer la qualité de vie des habitants en leur offrant un accès facile à la nature en milieu urbain au travers d'un parcours végétalisé ». Les résultats de l'enquête menée par ces trois CIQ affirment la volonté que leurs propositions soient intégrées dans un plan d'action clair et cohérent préservant biodiversité, accessibilité pour tous et valorisation des richesses naturelles et culturelles du PNU. Leur rapport documente une diversité de

¹⁸ Voir le rapport *Propositions pour le parc naturel urbain (PNU) d'Aix-en-Provence* (septembre 2024), rédigé par les Comités d'intérêt de quartier : Cézanne-Vallée de la Torse, Pont de Béraud, Cuques Saint-Jérôme.

propositions d'aménagement : végétaliser la circulation entre les parcs ; créer des zones de circulation limitées à 20 km/h autour du PLUi¹⁹ avec une zone tampon de 100 m ; développer des parcours thématiques axés sur la biodiversité et l'eau. Enfin, les membres des trois CIQ suggèrent à la Ville de préempter une bastide inhabitée le long du territoire du bois de la Cortésine pour la transformer en centre d'information et appellent de leurs vœux à mettre en place une gestion collective du PNU avec réunion annuelle en présence du maire pour le suivi du projet.

D'autre part, nous notons l'étroite collaboration entre certains CIQ et la direction du Muséum d'histoire naturelle comme en attestent les propositions de déambulations, les 9 et 12 octobre 2024, sur le parcours du PNU, en présence de la chargée de l'Atlas de la biodiversité au Muséum d'histoire naturelle²⁰.

Ces divers éléments de communication mettent en exergue le rôle actif et l'agentivité des résidents dans la tenue d'un agenda d'aménagements respectueux de leur cadre de vie et de la valorisation des traces de nature dans la ville d'Aix-en-Provence. Ils traduisent également l'influence réciproque à l'œuvre entre la société civile et l'acteur public. En effet, parmi les actions complémentaires à l'ordre du jour de son agenda de verdissement, la ville d'Aix-en-Provence²¹ fait état, dès l'automne 2022, à travers son organe de communication municipal, de l'engagement d'un budget de cinq millions d'euros concernant un plan de végétalisation pluriannuel de ses cours d'école sur cinq ans (pour atteindre 55 écoles végétalisées en 2024 puis l'ensemble des établissements en 2025). Elle entend ainsi limiter les îlots de chaleur à travers plusieurs procédés : désimperméabiliser les surfaces pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie, enraceriner des végétaux (îlots de plantation d'arbres, espaces enherbés et/ou potagers, pavés drainants engazonnés, noues paysagères...).

À l'issue de notre investigation, une question reste en suspens : *quid* de l'impact du cadre législatif sur le verdissement du territoire d'Aix-en-Provence ? Bien que la Ville communique régulièrement sur les efforts de végétalisation entrepris à l'échelle communale, comme à travers son plan de végétalisation des cours d'école, sa politique de communication semble davantage répondre aux exigences de ses administrés qu'à l'évolution du cadre réglementaire et normatif. La quasi-absence (hormis dans la charte de l'arbre) de références concernant les directives du ministère de la Transition

écologique liées à l'impératif de lutte contre l'artificialisation des sols renforce notre analyse. La dynamique du verdissement de la commune apparaît fortement corrélée à l'agentivité des mobilisations citoyennes environnementalistes ordinaires. D'une part, ces dernières dénoncent les aménagements artificialisants perçus comme la reproduction des abus de l'anthropocène et, d'autre part, elles réaffirment la nécessité de préserver des traces de nature en ville garantes du respect de la qualité du cadre de vie.

Vers un projet urbain mature et régénératif

En dernier lieu, nous pouvons interroger la compatibilité de l'essor de ces projets de PNU et de verdissement aixois avec les critères actuels de durabilité urbaine. Comme le documentent Blanco *et al.* (2021), l'analyse de la prise en compte de la biodiversité dans les conceptions urbaines internationales atteste d'une faible maturité de ces projets vis-à-vis des approches écosystémiques. Selon une échelle de la prise en compte écosystémique de ces conceptions urbaines, Blanco et Clergeau (2022) opposent trois schémas distincts de maturité autour de ladite « nature en ville ».

Dans le premier stade (ville vivable), les aménageurs tentent de répondre aux besoins des citoyens à travers des projets de végétalisation des surfaces à des fins de rafraîchissement, d'esthétisation, de santé et de gestion de l'eau.

Le deuxième échelon (ville durable) conçoit plus étroitement les interrelations entre les espèces et notamment entre humains et non-humains en vue de favoriser le retour de la biodiversité. Cette étape tend à remplacer les monocultures et les arbres d'alignement par une mitigation et une stabilisation d'espèces végétales dont la palette est adaptée aux caractéristiques climatiques et à la compacité des espaces urbains. L'itinéraire enjardiné de la voie Aixpress et la végétalisation issue de la troisième phase de travaux confortent cette démarche. Il en va de même concernant la création récente d'un jardin japonais dans le parc Saint-Mitre, à l'ouest de l'agglomération, qui comprend l'expérimentation d'une zone arborée dense de style Miyawaki (Romeyer et Consalès, 2023).

Le troisième stade (ville régénérative) met l'accent sur la reconstruction d'écosystèmes et leur étroite proximité avec les conditions en milieu naturel tout en visant l'autonomie et la résilience du territoire urbain. À ce titre, le projet aixois de PNU, tout en assurant le verdissement de certains espaces de jonction entre les parcs et les massifs avoisinants (Sainte-Victoire et Montaignet), pourrait figurer dans cette troisième génération de projets urbains — celui d'une ville dans la nature plus que de nature en ville, soit un plaidoyer

¹⁹ Plan local d'urbanisme ou intercommunal.

²⁰ Voir <https://ciq-cuques-aix.org>.

²¹ Voir Aix, le Mag, 2022, n° 50, septembre-octobre, p. 26-27 ; Aix, le Mag, 2024, n° 62, septembre-octobre, p. 27.

pour renforcer l'accessibilité vers les massifs collinéens environnants. Le soin actuel apporté à la valorisation des rives de l'Arc au sud de l'agglomération et à la mise en défens d'aires à haut intérêt écologique (jardin à papillons, expérimentation d'écopâturage) confirme la volonté d'affichage de cette tendance de la part de l'aménageur public.

Conclusion

En guise de réponse aux aménagements urbains de la dernière décennie, l'ampleur de la réactivité citoyenne de défense du patrimoine arboré à Aix-en-Provence caractérise un mouvement environnementaliste urbain « ordinaire », fondé sur la préservation de la qualité du cadre de vie des résidents. L'enquête ethnographique sur les lieux de la contestation a permis de documenter comment la Ville se voit contrainte de revoir ses aménagements initiaux pour pacifier sa relation avec ses administrés et répondre au renforcement de l'arsenal juridique climatique. Cette démarche consiste à soutenir une dynamique de verdissement au sein des communs publics selon une logique de prise en compte accrue de l'acceptabilité sociale de tels aménagements. Les développements récents de l'étude en matière de gestion du parc naturel urbain attestent d'une influence réciproque entre initiatives de végétalisation émanant de la société civile et de l'acteur public.

Cette enquête préfigure également comment la puissance publique sera à terme confrontée à un basculement paradigmatique en matière d'aménagement urbain qui estompe ladite opposition entre nature en ville et ville dans la nature. La Ville se voit ainsi fortement engagée à poursuivre l'inscription d'aménités environnementales dans l'axe de sa continuité orographique ville/nature.

Références

- Auberger E., Dubreuil L. (Eds), 2019. *Charte de l'arbre-Aix-en-Provence*, Clermont-Ferrand, Sycomore Paysage.
- Batellier P., 2016. Le rôle de l'État au regard de l'acceptabilité sociale des grands projets : quelques repères, *Éthique publique*, 18, 1, <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.2409>.
- Blanco E., Raskin K., Clergeau P., 2021. Towards regenerative neighbourhoods: an international survey on urban strategies promoting the production of ecosystem services, *Sustainable Cities and Societies*, 80, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2210670722001147.
- Blanco E., Clergeau P., 2022. Projets urbains régénératifs : de l'idée à la méthode, *Métropolitiques*, <https://metropolitiques.eu/Projets-urbains-regeneratifs-de-l-idee-a-la-methode.html>.
- Bonneuil C., Fressoz J.-B., 2013. *L'Événement Anthropocène, la Terre, l'histoire et nous*, Paris, Seuil.
- Bullard R., 1990. *Dumping in Dixie: race, class and environment quality*, Boulder, Westview Press.
- Bulle S., 2020. *Irréductibles. Enquêtes sur des milieux de vie, de Bure à Notre-Dame-des-Landes*, Grenoble, UGA éditions.
- Céfaï D., 2007. *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte.
- Comby J.-B., Dubuisson-Quellier S. (Eds), 2023. *Mobilisations écologiques*, Paris, Presses universitaires de France/La vie des idées.
- Dechézelles S., 2017. Une Zad peut en cacher d'autres. De la fragilité du mode d'action occupationnel, *Politix*, 117, 91-116.
- Dechézelles S., 2023. Les luttes contre les grands projets d'aménagement, in Comby J.-B., Dubuisson-Quellier S. (Eds), *Mobilisations écologiques*, Paris, Presses universitaires de France/La vie des idées, 79-93.
- Depraz S., 2005. Le concept d'« Akzeptanz » et son utilité en géographie sociale. Exemple de l'acceptation locale des parcs nationaux allemands, *L'espace géographique*, 34, 1, 1-16, <https://doi.org/10.3917/eg.341.01>.
- Depraz S., Cornec U., Grabski-Kieron U. (Eds), 2015. *Acceptation sociale et développement des territoires*, Lyon, ENS éditions.
- Dooling S., 2009. Ecological gentrification: a research agenda exploring justice in the city, *International Journal of Urban Regional Research*, 33, 3, 621-639.
- Endruweit G., Tromsdorf G., Burzan N. (Eds), 2014. *Wörter Buch der Soziologie*, Constance/Munich, UVK.
- Franchomme M., Hinnwinkel C., Challéat S., 2019. La trame noire, un indicateur de la place de la nature dans l'aménagement du territoire. Pratiques et motivations des communes de la Métropole européenne de Lille, *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, 2, 161-180, <https://doi.org/10.4000/bagf.4764>.
- Friedman J., 1992. *Empowerment. The politics of alternative development*, Cambridge, Blackwell.
- Haq G., Minx J., Whitelegg J., Owen A., 2007. *Greening the greys: climate change and the over 50s*, Stockholm, Stockholm Environment Institute.
- Haq G., 2021. The forgotten generation: older people and climate change, in Karen Bell, *Diversity and inclusion in environmentalism*, London/New York, Routledge, 124-128.
- Lagane J., 2019. Aménagement urbain et mobilisation citoyenne autour des arbres à Aix-en-Provence, *Espaces et sociétés*, 178, 3, 157-173, <https://doi.org/10.3917/esp.178.0157>.
- Larrère C., Larrère R., 1997. *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Flammarion.
- Luglia R., 2015. *Des savants pour protéger la nature*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Oiry A., 2016. Depraz S., Cornec U., Grabski-Kieron U. (Eds), 2015. *Acceptation sociale et développement des territoires*, *Cybergeo: European Journal of Geography*, Revue de livres, <https://doi.org/10.4000/cybergeo.27688>.
- Paddeu F., 2017. Agir à l'heure de l'anthropocène. Les quatre familles de l'environnementalisme urbain, *L'Information géographique*, 81, 32-53, <https://doi.org/10.3917/lig.813.0032>.
- Paddeu F., 2023. Défendre la justice dans les quartiers populaires. Entre convergences et contradiction des luttes contre les environnements toxiques, in Comby J.-B., Dubuisson-Quellier S. (Eds), *Mobilisations écologiques*, Paris, Presses universitaires de France/La vie des idées, 35-49.
- Pruvost G., 2015. Chantiers participatifs, autogérés, collectifs : la politisation du moindre geste, *Sociologie du travail*, 57, 1, 81-103, <https://doi.org/10.4000/sdt.1819>.

- Pruvost G., 2024. *La subsistance au quotidien. Conter ce qui compte*, Paris, La Découverte.
- Romeyer B., Consalès J.-N., 2023. Le jardin japonais d'Aix-en-Provence : une conception hybride entre Japon et Méditerranée, *Projets de paysage*, 29, <https://doi.org/10.4000/paysage.32893>.
- Taylor D.E., 2014. *Toxic communities. Environmental racism, industrial pollution, and residential mobility*, New York, New-York University Press.
- Vigneau N., 2018. *Un parc naturel urbain à Aix-en-Provence pour répondre aux nouveaux besoins des déplacements urbains*. Mémoire de master, Aix-Marseille Université, IUAR-ENSP.

Citation de l'article : Lagane J., 2025. Parc naturel urbain à Aix-en-Provence. Les défis de l'aménageur public face aux attentes d'un mouvement environnementaliste urbain ordinaire. *Nat. Sci. Soc.* 33, 2, 170-183. <https://doi.org/10.1051/nss/2025040>